

Pour la levée des sanctions à l'égard de Roland Veillet

Roland VEUILLET, CPE, militant syndical, a été sanctionné très lourdement pour ses prises de position syndicale pendant la grève de 2003. Il s'était opposé notamment au remplacement des surveillants grévistes par des maîtres au pair (*étudiants du lycée nourris et logés gratuitement*).

A l'issue d'un conseil de discipline qui fut une véritable parodie de justice de la part de l'administration, notre camarade a été muté d'office de Nîmes à Lyon à la rentrée de septembre 2003. Cette sanction aux lourdes conséquences personnelles a marqué le mouvement 2003 par sa sévérité exceptionnelle.

Le ministère a annoncé qu'il refusait son retour dans le Gard, prolongeant encore d'une année au moins la sanction.

Après une année de luttes opiniâtres et infructueuses, notre camarade en dernière extrémité, est en grève de la faim depuis le 30 août 2004.

Les organisations syndicales signataires, les personnels soussignés, demandent à nouveau

- **l'ANNULATION DE LA SANCTION frappant Roland VEUILLET**
- **la mise en place d'une ENQUETE ADMINISTRATIVE permettant que ce dossier soit réexaminé.**

SNES/FSU, SUD Education, Snetaa-eiL, Snuipp-FSU, CNT,

...

NOM-Prénom	fonction	établissement, ville	signature